



CITROËN
DIVISION APRÈS - VENTE
SERVICE TECHNIQUE

NOTE TECHNIQUE

VEHICULES TOUS TYPES

APPLICATION :

TOUS PAYS

CONCERNE :

CX - BX - AX - VISA - C. 15

N° 88-153 TT

DIFFUSION :

TOUS PAYS

**Barillets à paillettes
interchangeables**

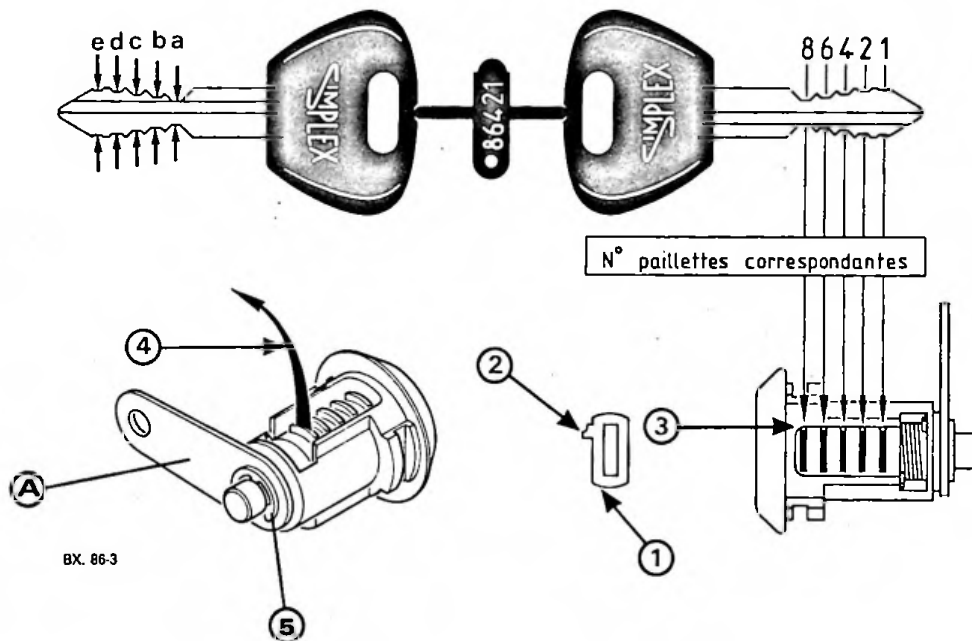
Le 29 Avril 1988

468

Complément à la Note Technique N° 85 - 128 TT du 20 Décembre 1985.

A partir du 1^{er} Mai 1988, les BARILLETS A PAILLETES INTERCHANGEABLES seront fournis sans les biellettes de commande d'ouverture "A".

Pour chaque véhicule, il sera vendu un sachet de biellettes correspondantes.
(Voir tableau des pièces au verso).



PRINCIPE DE MONTAGE (Rappel) :

Chaque paillette doit être engagée dans son logement par la face (1), l'ergot (2) orienté du côté du ressort (3) du barillet.

● Extraction d'une paillette :

A l'aide d'une pince à bec fin, tirer verticalement pour l'extraire de son logement (suivant flèche (4) du schéma).

● Vérification :

Après montage, s'assurer du fonctionnement du barillet en engageant la clé dans son logement (toutes les paillettes doivent exactement affleurer par rapport au cylindre du barillet).

En cas d'erreur, remplacer la paillette non conforme.

● Pose de la biellette correspondante :

Engager la biellette dans le sens convenable et la fixer par le clip (5).